

## Santé :

La fiche sanitaire permet la transmission des informations médicales de l'enfant.

Tout enfant malade (notamment en cas de maladies contagieuses) ou fiévreux ne sera pas pris en charge.

La directrice peut donner un traitement médical si les parents fournissent une ordonnance médicale et les boîtes des médicaments avec le nom et prénom de l'enfant.

En cas d'évènement grave, la directrice contactera les urgences. Les parents seront immédiatement informés.

Pour les enfants ayant un PAI ou PAP, merci de fournir une ordonnance récente (moins de 3 mois), indiquant la conduite à tenir en cas de crise, ainsi que les médicaments correspondants.

## Discipline :

L'équipe d'animation demandera à l'enfant de respecter certaines règles permettant la vie en collectivité : respect dû aux personnes (animateurs, personnels, camarades de jeux), respect des locaux, du matériel, et de l'environnement en général. En cas de manquements répétés, la Municipalité se réserve le droit d'exclure l'enfant momentanément ou définitivement de la vie de l'accueil de loisirs. Il en sera de même si la Municipalité juge le comportement d'un parent inadapté envers l'équipe d'animation.

## Les portables ainsi que les consoles de jeux sont interdits.

Seuls les enfants qui viennent et/ou rentrent seuls, peuvent avoir un portable, qu'ils déposeront sur le bureau de la directrice pour la journée.

La Municipalité ne peut être tenue pour responsable de tout incident (vol, détérioration, perte d'objet personnel de valeur (bijoux, jeux, argent, ...)).

## Paiement :

Pour toute inscription, les familles devront effectuer un paiement après réception de la facture par le Trésor Public.

Le paiement peut se faire au Trésor public de Montville, soit par prélèvements automatiques (document SEPA, à nous retourner signé), espèces, chèques, chèques vacances, CESU ou bons temps libre (fournir à l'inscription le document « Aides aux temps libres »).

En cas de désistement, un remboursement pourra être fait uniquement sur présentation d'un certificat médical.

	Dates de fonctionnement	Dates inscriptions		Tarifs semaine de 5 jours, (repas inclus, sauf pique-nique) en fonction de quotient familial					
		Cléris	Hors-Commune	Cléris			Hors-Commune		
				Moins de 650	De 651 à 1000	Plus de 1001	Moins de 650	De 651 à 1000	Plus de 1001
Vacances d'automne	du 21 au 25 octobre 2024	17 septembre	01 octobre	45 €	50 €	55 €	80€	83 €	86 €
Vacances d'hiver	du 10 au 14 février 2025	09 janvier	14 janvier						
Vacances de printemps	Du 07 au 11 avril 2025	04 mars	11 mars						
Vacances d'été	du 07 juillet au 01 août 2025	29 avril	13 mai	113 €	127 €	140 €	152 €	167 €	182 €
Camp à la Base de loisirs d'Hérouville	du 06 au 11 juillet 2025 *								
Camp à la ferme du Mathou	du 21 au 25 juillet 2025 *								
Mercredis période scolaire 2025-2026	du 03 septembre 2025 au 01 juillet 2026	03 juin	17 juin	11 €	12 €	13 €	17 €	18 €	19 €

\*Dates susceptibles de changer